ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du comptoir et accessoires, etc., d'une buvette et épicerie; ainsi qu'un billard à poches.

Chaplain Realty Co. vs. Guiseppe Pulvo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,[illegible] — En vertu d'un ordre de vente dont le 18 mars 1913, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 24 mars 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les Deux, No. 1107 rue St. Antoine, et encoignure Villeré: l'comptoir, accessoires, stock, etc., de l'épicerie et buvette sur les dits lieux, suivant l'inventaire enregistré, ainsi qu'un billard à poches, etc.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur le champ.
TESSIER & TESSIER,
Avocats pour le demandeur.
mars19,21,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

I. Deux terrains sur la rue Général Taylor (dans le carré des rues Delachaise, Willow et avenue S. Claiborne).

II. Un terrain sur la rue Willow (dans le carré des rues Claiborne, Milan et Général Taylor), avec améliorations, etc.

Frank B. Twomey vs. William Daniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,[illegible] — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 20 mars 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

I. Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les améliorations y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. vingt huit et vingt neuf dans l'Ilet No. [illegible] borné par les rues Willow, Lafontaine, General Taylor et avenue S. Claiborne, sur un croquis dressé par L. Lacey, ingénieur civil et voyer, daté du 21 avril 1906, annexé à un acte 1023 de 1906 passé devant F. J. Dreyfous, notaire, suivant lequel dit croquis les dits terrains mesurant chacun trente pieds de face sur la rue General Taylor, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quinze pieds, et

II. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville désigné par le No. douze dans l'Ilet No. 689, borné par les rues Willow, Claiborne, Milan et General Taylor, exposé sur un croquis parcellaire "de variété," et annexé à un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 22 juin 1892. Suivant lequel croquis, le dit terrain s'étend à une distance de cent cinquante pieds de la rue Milan et mesure trente pieds de face sur la rue Willow sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant. l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
fév14,21,mars7,14,19,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les Nos. municipaux 2265 et 2267 rue Palmyre, entre les rues Rocheblave et Burgundy.

Casper Pietri vs. John Wells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. [illegible] borné par les rues Palmyre, Rocheblave, Gasquet anciennement Cleveland, et Bienvenue, désigné par le numéro vingt-neuf sur un plan No. 46, déposé dans le bureau de M. H. Peters, géomètre dans cette ville, lequel dit terrain mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Palmyre sur cent-cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant. l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BENJAMIN OFF,
Avocat pour le demandeur.
mars6,14,21,28av4,9,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le No. municipal 1350 rue Annette, coin de la rue Urquhart (dans le carré des rues St. Bernard et Marais).

Standard Brewing Company vs. Jos. B. Le Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. [illegible], borné par les rues Union et Annette, Urquhart, St. Bernard et Marais (anciennement Morales), désigné par le No. 1 et mesure trente deux pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur et face à la rue Urquhart de cent pieds formant l'encoignure des deux dites rues.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Condition—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour le demandeur.
mars4,11,21,28av4,11,16,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frédéric W. Bump.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte rendu par Peter J. Flanagan, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS O'CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
19mars6,20,26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux successions.

Julian M. Snoop vs. John Blank & Co., et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 87,145 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de Frank A. Wilke une des défendeurs dans le procès ci-dessus, dans la succession de Herman Wilke, No. 102,612, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et plus particulièrement décrite dans l'inventaire enregistré, dans le dit procès, et plus particulièrement son intérêt, dans ses biens-fonds décrits dans le dit inventaire, à savoir:

1. Deux certains terrains avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau, désignés par les Nos. 7 et 8. Les deux dits terrains mesurant chacun vingt sept pieds onze pouces de face à la rue Fulton, vingt sept pieds, dix pouces et six lignes trois-quarts de largeur dans le fond, sur cent dix pieds de profondeur.

2. Un certain terrain avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, sur cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain 14, et cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No. 16.

3. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 14, le dit terrain mesure vingt cinq pieds quatre pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, cent vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur le côté près de la rue Fulton, et cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain No. 13.

4. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 16, et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne sur la ligne de côté près du terrain No. 15, et cent vingt cinq pieds et sept pouces sur ligne de côté près du No. 17.

5. Deux terrains avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désignés comme terrains Nos. 6 et 7, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun trente et un pieds de face à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. [illegible] dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Fulton et Philip, mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7. Premièrement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Soraparu et Philip, mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes de largeur l'arrière ligne d'une parcelle de terre formant partie du terrain No. 166, et s'étendant en une profondeur de cette ligne, de cinquante trois pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes sur l'arrière, plus ou moins, et la dite parcelle de terre forme l'arrière partie et est la balance du dit terrain No. 166.

Secondement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le quatrième District, l'Ilet No. 39, borné par les rues Philip, Soraparu, Fulton et Chippewa. Le dit morceau de terre est désigné par la lettre E et mesure trente neuf pieds huit pouces et six lignes de largeur sur une ligne divisant de la parcelle D sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante et onze pieds quatre pouces et trois lignes, et à trente neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur dans la fond et forme la balance du terrain No. 166.

8. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, étant une parcelle du terrain No. 169 de l'Ilet No. 6, borné par les rues Soraparu, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant trente neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Soraparu, sur quatre vingt huit pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, désigné comme No. 87 rue Soraparu.

9. Un certain terrain, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Erato, Gaimnie, et Constance, étant une parcelle du terrain No. 13 de l'Ilet No. 17, la dite parcelle de terre forme l'angle des rues Wagasin et Erato, et mesure en mesure Française, trente pieds de face à la rue Wagasin sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Erato.

Vous par tout son droit, titre et intérêt dans et à la succession de Catherine Bickel, épouse divorcée en premières noces de J. Lotter, et épouse en seconde noce de Herman Wilke, No. [illegible], du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et décrits dans l'inventaire enregistré dans le procès et plus particulièrement tout son droit, titre et intérêt sur les ci-dessus décrite et ci-après décrite propriété, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Cypress, Derbigny et Julia, désignée par la lettre B, et mesure soixante dix sept pieds quatre pouces de face à la rue Cypress, quatre vingt pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la divisant de la parcelle de terre marquée A, quatre vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne de bornage et soixante dix sept pieds six pouces et quatre lignes sur l'arrière ligne.

2. Deux certains terrains avec les améliorations, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cypress, Derbigny et Roman et la propriété du N. O. Canal and Banking Company, ou débarcadère de la rue Julia, les dits terrains sont désignés par les Nos. 3 et 4, et mesurent ci-après à savoir: Terrain No. 3 mesure vingt sept pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et terrain No. 4 mesure vingt sept pieds de face à la rue Derbigny sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Cypress et forme l'angle des rues Cypress et Derbigny.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur le champ.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CAFFERY, QUENTERO & BRUNLY,
Avocats pour le demandeur.
mars[illegible]

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la Plantation Allbania, pour le mois de février 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession ne devait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS O'CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
mars19,27,29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District, consistant de 21 terrains, etc., dans le carré borné par l'avenue Monroe et les rues Timoleon, Bourbon et Touro.

Michel Schneider vs. Philip T. Nagle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,580 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Vingt et un certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 3654, borné par l'avenue Monroe et les rues Timoleon, Bourbon et Touro, et désigné par les numéros 2 à 22 inclusivement, et mesurant ci-après à savoir:

Terrains 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Terrain No. 5 forme l'encoignure de l'avenue Monroe et de la rue Touro, et mesure 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Touro, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 4 pouces.

Terrains 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Touro, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 4 pouces.

Terrain No. 14 forme l'encoignure des rues Touro et Timoleon, et mesure 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Touro, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 4 pouces.

Terrains Nos. 15, 16 et 17 mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Timoleon, sur une profondeur entre lignes parallèles de 139 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Terrain No. 18 forme l'encoignure des rues Timoleon et Bourbon et mesure 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 105 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Terrains Nos. 19, 20, 21 et 22 mesure chacun 32 pieds de face à la rue Bourbon, sur 105 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes les mesures plus ou moins. Rue Bourbon (anciennement Bagatelle), rue Touro (anciennement rue Union).

Acquis par Philip T. Nagle de Francis Bistes et al, par un acte passé devant Martin H. Manion le 1er décembre 1909 enregistré dans le C. O. B. 230 folio 122.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
MARTIN H. MANION,
Avocat pour le demandeur.
mars7,14,21,28av4,10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une parcelle de terre d'une grande étendue et de valeur élevée dans le Deuxième District commençant à une distance de 55' 2" de l'encoignure de la rue Dumaine et de l'avenue Carrollton et mesurant 207' 7" 6" de face à l'avenue Carrollton (dans cette parcelle de terre bornée par les deux dites rues et le chemin de la Métairie et le Morgan Boulevard).

Whitney-Central Trust & Savings Bank vs. William Gomez et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 101,797 — En vertu d'un writ de Fiéri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 20 mars 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans désignée comme lettre B sur le plan de voyer fait par Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil, le 11 novembre 1912, suivant lequel, le même terrain B commence à une distance de cinquante cinq pieds, deux pouces de l'encoignure de la rue Dumaine et avenue Carrollton, et mesure deux cent sept pieds, sept pouces et six lignes de face sur l'avenue Carrollton avec une première profondeur sur le côté de la rue Dumaine et s'étend vers le Morgan Boulevard sur une ligne parallèle avec le Chemin de la Métairie, une distance de soixante huit pieds dix pouces; de là aux angles droits vers le Chemin de la Métairie et parallèle au Morgan Boulevard une distance de trois cent trente quatre pieds, huit pouces et trois lignes; de là aux angles droits vers l'avenue Carrollton et sur une ligne parallèle avec le Chemin de la Métairie une distance de cent quatre vingt douze pieds, pas de pouces, et une ligne; de là aux angles droits sur une ligne parallèle avec le Morgan Boulevard et dans une direction opposée du Chemin de la Métairie, une distance de cent soixante sept pieds cinq pouces et quatre lignes, sur quoi il touche à l'avenue Carrollton.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats pour le demandeur.
fév14,15,21,28mars7,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur, dans le Sixième District, portant le No. municipal 3815 rue Berlin, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Provident Building and Loan Association vs. Florian Reichstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,331 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Claiborne, Derbigny et Milan, désigné par le No. 24 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte de vente devant E. L. Weil, notaire, le 18 août 1910 et mesure d'après le dit croquis trente pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2nd. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Milan, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. 25 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte devant E. L. Weil, notaire dans cette ville, le 18 août 1910, et mesure d'après cela vingt pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
mars15,21,28av4,11,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, portant le No. municipal 202 avenue Taylor, formant l'angle des rues Catina et Milne (dans le carré de la rue Corwin) sur 5 terrains.

New Orleans Land Company vs. Arthur J. Nobles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,528 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq certains terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 à 5, les deux inclusivement, dans l'Ilet No. 427, borné par les rues Milne, Catina, Corwin et avenue Taylor, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent à savoir: Terrain No. 1 formant l'angle de la rue Milne et avenue Taylor, et de la rue Catina et avenue Taylor, trente trois pieds de face sur chacun des rues Milne et Catina; terrains 2 à 5, inclusivement, chacun vingt cinq pieds de face aux rues Milne et Catina, tous sur une profondeur s'étendant de la dite rue Milne à la rue Catina.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES LOUQUE,
Avocat pour le demandeur.
mars14,15,21,28av4,11,16,17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée, du Quatrième District, portant le No. municipal —, rue Prieur, entre les rues Seconde et Troisième.

Frank B. Twomey vs. Mlle Mary Brickley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,324 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 3 avril 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 428, borné par les rues Prieur, Roman, Seconde et Troisième, désignés par les lettres C et D sur un croquis de voyer fait par D. E. Segners et Fils, voyers, daté le 23 novembre 1910 annexé à un acte devant E. L. Weil, notaire dans cette ville, le 25 novembre 1910, et les dits terrains sont adjacents, et mesurent chacun d'après le dit croquis, trente pieds de face à la rue Prieur, la même largeur dans le fond, sur cent cinquante quatre pied. d' profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
fév[illegible]mars7,14,21,28avril3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le No. municipal 607 avenue Washington, entre les rues St. Thomas et Chippewa.

Industrial Homestead Association vs. M. et Mme S. Lopiccolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,847 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 avril 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, étant la partie de face du terrain original No. 8 de l'Ilet No. 59, borné par l'avenue Washington et les rues St. Thomas (anciennement Fulton), Chippewa et Quatrième, sur un plan fait par C. A. De Armas, voyer, daté le 19 mars 1852. D'après lequel plan la dite parcelle du terrain, commence à une distance de trente et un pieds de l'encoignure de la rue St. Thomas et avenue Washington, et mesure trente et un pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur de soixante dix pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
mars1,7,14,21,28avril2,3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'effets mobilier assortis, etc.

Ivy T. Preston, Agent, vs. Mrs. Alice Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,739 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 26 mars 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans mon entrepôt dans la rue St. Anne, entre les rues Royale et Chartres, un lot assorti d'effets mobilier, accessoires, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DUFOUR & DUFOUR et GEORGE JANVIER,
Avocats pour le demandeur.
mars15,20,26

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sylvester Nicholas vs. Henry Ourso.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,374— En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 22 mars 1913 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un buffet à glace, une table de centre; cinq chaises; un garde-manger, une toilette, une armoire à glace; une toilette à glace, un lavabo à glace, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
DANIEL WENDLING,
Avocat pour le demandeur.
mars19,16,22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, Vendredi, 18 avril 1913, de propriété de valeur améliorée dans le Premier District, portant le numéro municipal 515 rue Telemachus, entre les rues d'Hemecourt et Baudin.

Poydras Homestead Association vs. Alphonse C. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,592 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 18 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No. 727, borné par les rues Baudin, Télémaque, Cortez et d'Hemecourt, le dit lot mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Télémaque, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, composé de l'entier du lot numéro quatre et de dix pieds pris sur le lot numéro trente six lequel adjoint le dit lot No. 4 à l'arrière comme il est démontré sur un plan de C. Lewis Uncas, deputé voyer de ville, daté du premier février 1896 annexé à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 18 avril 1896.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ERASTE VIDRINE,
Avocat pour le demandeur.
mars18,23,29av6,13,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant les Nos. municipaux 6025 et 6027 rue Pitt, entre la rue Webster et la ligne de Bloomingdale (dans le carré de la rue Garfield).

Whitney Central Trust Savings Bank vs. Agnes L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,600 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Webster, Garfield (anciennement Jennet), et la ligne de Bloomingdale, désigné par le No. 15 sur un croquis ou certificat de voyer fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, annexé à un acte passé devant Fergus Kernan, notaire dans cette ville, le 17 février 1897, et mesurant d'après le dit croquis trente et un pieds, onze pouces de face à la rue Pitt, vingt huit pieds, un pouce et quatre lignes sur l'arrière ligne la divisant du terrain 14 sur une profondeur sur la ligne la divisant du terrain 16 de cent quarante cinq pieds, et cent quarante cinq pieds et cinq lignes sur la ligne de Bloomingdale, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats pour la demanderesse.
mars8,10,14,21,28av4,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans — En vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred J. Grace, régisseur du Bureau des Terres d'Etat, daté le onzième jour de février 1913 et en conformité de l'acte No. 55 des actes de l'Assemblée Générale de 1913, j'offrirai en vente, et vendrai à l'enchère publique à la porte principale de la Cour de la Paroisse d'Orléans (dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis) à la Nouvelle Orléans, Louisiane, Samedi 22 mars 1913 à 11 heures a. m., au dernier et plus offrant enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré de terre désigné comme carré No. 766, borné par les rues Bernadotte, Vénus, Aglaé et Washington.

Conditions de la Vente—Comptant.
Pas moins de trois cents dollars.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Baton Rouge, Lne., 11 février 1913.
Approuvé par
FRED J. GRACE,
Régisseur du Bureau des Terres d'Etat.
fév15,22mars1,8,15,22

**